

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-339-1925 promulguant le décret du 5 janvier 1925 ouvrant des crédits supplémentaires au budget de la Côte française des Somalis.

n° 01-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoire

Vu le décret du 5 janvier 1915 (inséré au Journal officiel de la République française du 8 janvier 1925, page 382), ouvrant des crédits supplémentaires au budget française des Somalis (exercice 1924).

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon son contenu, le décret du 5 janvier 1925 ouvrant des crédits supplémentaires pour la somme de 911.000 francs au budget de la Côte française des Somalis (exercice 1924), Art. 2—
présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où sera inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISS

AC